

2.3 HISTORIQUE DES EPANDAGES

Les flux cumulés pour tous les épandages réalisés ces 10 dernières années sur les parcelles du plan d'épandage sont en Annexe 3.

Les flux sont calculés pour la matière sèche, les éléments-traces métalliques et composés-traces organiques.

Pour toutes les parcelles, ces flux restent inférieurs aux valeurs limites réglementaires et autorisent les épandages des boues de la station.

3 Présentation de l'origine, des quantités et des caractéristiques des boues

3.1 PRESENTATION DE LA STATION D'EPURATION ET DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

3.1.1 La station d'épuration

3.1.1.1 Localisation

Les boues valorisées en agriculture et faisant l'objet de la présente étude sont issues de la station d'épuration du SIVOM de Pont de Chérury.

Cette station se situe sur la commune de Chavanoz. Sa localisation est donnée sur la Carte de localisation des parcelles du plan d'épandage, en Annexe 6.

3.1.1.2 Les communes raccordées et les réseaux

Cette station traite les effluents domestiques des communes de Anthon, Charvieu Chavanieux, Chavanoz, Pont de Chérury, Tignieu Jamezieu. Les collecteurs peuvent être de types unitaires ou séparatifs.

La station est exploitée par la SDEI Pont de Chérury.

3.1.1.3 Dimensionnement de la station

La station a été dimensionnée pour traiter la pollution de 27 000 EqH, 1620 kg DBO₅/j, à 6000 m³/j par boues activées et aération prolongée avec le traitement de l'azote.

En 2009, le volume traité moyen était de 3699 m³/j.

La charge hydraulique polluante reçue à la station était de 25 275 EqH.

Bien qu'aucune extension du réseau ne soit envisagée, le SIVOM de Pont de Chérury prévoit que, à l'horizon 2015, la station aura atteint sa capacité de traitement maximale (27 000 EqH).

Le SIVOM étudie actuellement un projet d'extension de la station afin d'augmenter sa capacité de traitement sur un prévisionnel de 32 000 EqH à l'horizon 2025.

Le schéma de fonctionnement de la station est donné en page suivante.